

PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du mardi 28 février 2020 à la salle polyvalente de Paulhaguet

Nombre de conseillers communautaires :52 +8 pouvoirs

Date de convocation : 17 février 2020

L'an deux vingt, le vendredi 28 février à 20h00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Paulhaguet sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD, pour la tenue d'une session ordinaire.

Présents : Mmes Corinne BOYER, Jeanine BRUGEYROUX, Jessica COUDERT, Karine CROS, Séverine EYNARD, Agnès JEAN, Chantal LEGENDRE, Michèle Malfant, Magalie MISSONNIER, Marie-Andrée PERREY, Nathalie RAMBOURDIN, Gisèle RASPAIL, MM. Thierry ASTRUC, Yves ATTARD, Jean-Claude BAGES, Louis BARTHELEMY, Gérard BEAUD, Denis BEAUME, Norbert BERNARD, Alain BESSON, Jean-François BLANC, Gaston CHACORNAC, Jean-Marie CHAPON, Jean-Marc CHARRADE, Christophe COURTEIX, Christian DAUPHIN, Jacky DELIVERT, M. Serge DESCHEEMACKER, André DORIER, Jean-Michel DURAND, Jean-Paul FAGHEON, Alain FOUILLIT, Raymond FRAISSE, Denis GAILLARD, Alain GARNIER, Claude GINHAC, Didier HANSMETZGER, Maurice LAC, Guy LAFOND, Jean-Jacques LUDON, Philippe MOLHERAT, Philippe MONPLOT, Bernard MONATTE, Georges MONATTE, Franck NOEL-BARON, Jean-Louis PORTAL, Gérard ROUX, Alain SOULE, René SOULIER, Charles TOURRETTE, Bernard VISSAC et Joseph VISSAC.

Pouvoirs : Mme Annie CARLET à M. Yves ATTARD, M. Ludovic LEYDIER à M. Thierry ASTRUC, M. Gilles RUAT à Alain GARNIER, M. Denis FOURY à M. Jean-Marie CHAPON, M. Claude MASSEBEUF à M. Gérard BEAUD, Gérard MERLE à M. Christophe COURTEIX, Mme Paulette HABRIAL à M. Philippe MOLHERAT et M. Emile ROUSSEL à Mme Magalie MISSONNIER.

Absents Excusés : Mmes Sylvie LEBRAT, Christine BANASSAT, Mme Elisabeth CROUZET, Chantal FARIGOULE, Valérie GAILLARD, Marie-Thérèse ROUBAUD, Jacqueline TORRENT, Françoise TORRENT-PAILHES, MM. Christian BARBUT, Denis BONNAFOUX, Michel BRUN, Jean-Pierre BRUNEL, Jean-Louis CELLIER, Alain CUSSAC, Gilles COUSTON, Stéphane DESSALLES, René HAELVOET, Raphaël LESCURE, Olivier MONTEIL, Bernard MOYEN, Maurice PARAT, Jean PASCAL, Christian POULET, Serge ROCHER, Joseph TORRENT, Mickaël VACHER et Christian VIDAL.

Secrétaire de séance : M. Serge DESCHEEMACKER

2020-01-01 : Validation du PV du Conseil Communautaire du 17 décembre 2019

Rapporteur : M le Président

Le Conseil Communautaire des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Paulhaguet pour une séance ordinaire du Conseil sur convocation du Président du 5 décembre 2019 envoyée au domicile des Conseillers Communautaires.

Sur 86 membres en exercice, 56 étaient présents et 9 pouvoirs ont été donnés par : M. Ludovic LEYDIER à M. Thierry ASTRUC, Mme Elisabeth CROUZET à M. Denis BONNAFOUX, M. Denis FOURY à M. Franck NOEL-BARON, M. Claude MASSEBEUF à M. Gérard BEAUD, M. Raphaël LESCURE à M. Philippe MOLHERAT, Mme Marie-Thérèse ROUBAUD à M. Jean-Pierre BRUNEL, M. Serge DESCHEEMACKER à M. Gaston CHACORNAC, Mme Paulette HABRIAL à M. Jean-Marie CHAPON et M. Gérard ROUX à Mme Magalie MISSONNIER.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés.

Mme Marie-Christine DELABRE a assuré le rôle de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

- 1- **Validation du PV de la séance du 22 novembre 2019 :** adoptée à 63 pour, 1 abstention (M. Gilles RUAT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Alain SOULE).
- 2- **Validation des montants définitifs 2019 des attributions de compensation :** adoptée à 65 pour.

- 3- **Autorisation de signature d'un bail pour le projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Salzuit** : adoptée à 63 pour, 2 abstentions (M. Thierry ASTRUC et son pouvoir Ludovic LEYDIER).
- 4- **Convention pour la continuité des services publics suite à l'adhésion des Communes de Monistrol d'Allier et Saint-Préjet d'Allier à la Communauté d'agglomération du Puy en Velay** : adoptée à 64 pour, 1 abstention (Mme Karine CROS).
- 5- **Vote des montants de la Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) 2020** : 49 pour, 2 contre (Mme Karine CROS et M. Bernard MONATTE) 10 abstentions (MM. Yves ATTARD, Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Mme Marie Thérèse ROUBAUD, Alain CUSSAC, Franck NOEL-BARON et son pouvoir Denis FOURY, Alain GARNIER, Gilles RUAT, René SOULIER et Mickaël VACHER.) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Agnès JEAN, MM. Jean-François BLANC, Jacky DELIVERT et Jean-Paul FAGHEON).
- 6- **Signature des nouveaux marchés d'assurances pour la période 2020 à 2023** : adoptée à 59 pour, 1 contre (M. René SOULIER), 3 abstentions (Mme Agnès JEAN, M. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Mme Marie-Thérèse ROUBAUD) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Marie-Christine DELABRE et Marie-Andrée PERREY).
- 7- **Avenant n°1 au bail de la caserne de gendarmerie de Paulhaguet** : adoptée à 64 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gilles RUAT).
- 8- **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020** : adoptée à 62 pour et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gaston CHACORNAC et son pouvoir Serge DESCHEEMACKER et Gilles RUAT).
- 9- **Décision Modificative n°4 – BUDGET GENERAL** : adoptée à 64 pour, et 1 abstention (M. Gilles RUAT).
- 10- **Création du Budget annexe « ZI des rives du Haut-Allier », et assujettissement à la TVA** : adoptée à 64 pour et 1 abstention (M. Emile ROUSSEL).
- 11- **Autorisation pour la signature avec le CD 43 d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour des fournitures administratives** : à 64 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gilles RUAT).
- 12- **Avenant N°1 au contrat de maîtrise d'œuvre de la MSAP de Langeac** : adoptée à 51 pour et 7 contre (Mmes Karine CROS, Agnès JEAN et MM. Thierry ASTRUC et son pouvoir Ludovic LEYDIER, Alain GARNIER, Franck NOEL-BARON et son pouvoir Denis FOURY), 6 abstentions (Mme Gisèle RASPAIL, MM. Yves ATTARD, Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, Jean PASCAL, Gilles RUAT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean-François BLANC).
- 13- **Signature d'une convention avec le CNPF pour l'animation forêt 2020** : adoptée à 57 pour et 2 contre (MM. Denis GAILLARD et Bernard MONATTE), 5 abstentions (MM. Alain CUSSAC, Claude GINHAC, Jean PASCAL, Alain SOULE, Louis BARTHELEMY) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Corinne BOYER).
- 14- **Conditions de renouvellement de la gérance 2020 de l'auberge de Chanteuges** : adoptée à 60 pour, 1 contre (M. Gilles RUAT), 3 abstentions (MM. Maurice LAC, Jean PASCAL et Mme Karine CROS) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. René SOULIER).
- 15- **Acquisition des terrains sur la zone industrielle RN 102** : adoptée à 59 pour, 1 abstention (M. Yves ATTARD) et 5 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Denis BEAUME, Christian DAUPHIN, Alain SOULE, Emile ROUSSEL et Mme Marie-Andrée PERREY).
- 16- **Demande de subvention pour le projet TEPOSCV et mise en œuvre de l'animation du projet TEPOSCV** : adoptée à 63 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Karine CROS et M. Maurice LAC).
- 17- **Approbation de la convention d'utilisation et de mise à disposition des locaux de l'école maternelle à Paulhaguet** : adoptée à 59 pour, 1 contre (M. Gilles RUAT), 4 abstentions (Mmes Annie CARLET, Agnès JEAN et MM. Yves ATTARD, Emile ROUSSEL) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. André DORIER).
- 18- **Approbation d'une convention de partenariat pédagogique avec les collèges publics et privés du territoire communautaire pour l'année scolaire 2019-2020** : adoptée à 63 pour et 2 abstentions (M. Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Mme Marie-Thérèse ROUBAUD).
- 19- **Approbation des conventions partenariales avec les associations intervenant dans le cadre des ateliers "Plan Mercredi" au sein des ALSH Périscolaires communautaires du mercredi** : adoptée à 64 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Charles TOURETTE).
- 20- **Approbation d'une nouvelle convention "Prestataire Chèque-Vacances" ANCV** : adoptée à 65 pour.
- 21- **Modification des conditions financières de la régie d'avances et de recettes de gestion du CLSH jeunes intercommunal pour rattachement de la régie de gestion de l'accueil de loisirs du mercredi** : adoptée à 61 pour et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Claude BAGES, Serge DESCHEEMACKER (pouvoir donné à Gaston CHACORNAC), André DORIER et Gilles RUAT).

22- Désignation des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Mixte Allier : adoptée à 47 pour, 14 contre (MM. Yves ATTARD, Denis BONNAFOUX et son pouvoir Mme Elisabeth CROUZET, Alain CUSSAC Jean-Pierre BRUNEL et son pouvoir Mme Marie-Thérèse ROUBAUD, Franck NOEL-BARON et son pouvoir Denis FOURY, Alain GARNIER, Philippe MONPLOT et Gilles RUAT et Mmes Annie CARLET, Karine CROS, Agnès JEAN), 1 abstention (Mme Gisèle RASPAIL) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard BEAUD, René SOULIER et Mme Michèle Malfant).

La délibération est adoptée à 58 pour, 1 contre (Mme Karine CROS) et 1 abstention (Mme Agnès JEAN).

2020-01-02: Présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2020

Rapporteur : M le Président

Le Président rappelle aux membres du Conseil que le débat d'Orientation Budgétaires (DOB) est un exercice obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants et les groupements comprenant une commune de plus de 3 500 habitants. Ce débat doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote des budgets.

Le Directeur Général des Services assure la présentation du D.O.B à l'assemblée. Le DOB traite des points suivants :

- Contexte macro-économique, finances publiques, loi de finances 2020
- Volets financier et fiscal de la CCRHA
- Dette
- Niveau d'épargne
- Patrimoine
- Budgets annexes
- Orientations budgétaires 2020 (fonctionnement et investissement)
- Perspectives sur 3 ans

Le Président souligne que le D.O.B. n'est pas soumis au vote de l'assemblée délibérante mais qu'il préfigure les budgets 2020.

2020-01-03 Objet : Vote du compte de gestion 2019 de la Communauté de Communes

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

La délibération est adoptée à 59 pour, 1 abstention (Mme Agnès JEAN) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Joseph VISSAC).

2020-01-04 Objet : Vote du compte administratif 2019 de la Communauté de Communes

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

<u>Investissement :</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses : 2 054 462.36 €	Dépenses : 11 851 764.76 €
Recettes : 3 414 321.32 €	Recettes : 14 063 719.19 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

M Franck NOEL-BARON demande pourquoi en section d'investissement les recettes sont supérieures aux dépenses dans la colonne rappel du BP 2019.

Le Président répond qu'une précision sera apportée par les services au cours de la séance.

La délibération est adoptée à 59 pour et 1 abstention (M. Franck NOËL-BARON).

2020-01-05 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget principal

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Le Président regagne l'assemblée délibérante

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	411 722.28 €
Résultats antérieurs reportés	1 800 232.15 €
Résultat à affecter	2 211 954.43 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	164.48 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-448 039.31 €

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS ANNEXES CLOTURES AU 31/12/2019		
	Résultat de fonctionnement à affecter	Solde d'investissement
BA Atelier relais confitures	12 119.90 €	-14 709.67 €
BA lavage laine	-3 100 €	3 100 €
BA TMUA	-6 258.12 €	21 870.65 €
BA ZAC La Bourzède	-8 763.44 €	4 721.65 €
BA Atelier relais Le Prieuré	15 849.67 €	-26 903.83 €
TOTAL BA	9 848.01 €	-11 921.20 €

Résultat de fonctionnement à affecter (BG + BA)	2 221 802.44 €
Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement (BG+BA)	855 243.28 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-448 039.31 €

AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement	
Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	2 221 802.44 €
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à 57 pour et 4 abstentions (M. Yves ATTARD et son pouvoir Mme Annie CARLET, Mme Agnès JEAN et M. Franck NOËL-BARON).

2020-01-06 Objet : Vote du compte de gestion 2019 de la ZAE Chambaret

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

La délibération est adoptée à 59 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Alain FOUILLIT et Jean-Claude BAGES).

2020-01-07 Objet : Vote du compte administratif 2019 de la ZAE Chambaret

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 0 €	Dépenses : 0 €
Recettes : 68 203.15 €	Recettes : 25.17 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.
La délibération est adoptée à 59 pour.

2020-01-08 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du BA ZA Chambaret grand sud

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Le Président regagne l'assemblée délibérante

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	
Résultats antérieurs reportés	25.17 €
Résultat à affecter	25.17 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	68 203.15 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
AFFECTATION	
Affectation en réserve R1068 en investissement	
Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	25.17 €
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à 60 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gérard BEAUD).

2020-01-09 Objet : Vote du compte de gestion 2019 de l'hôtel restaurant le Prieuré à Lavoûte-Chilhac

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

La délibération est adoptée à 56 pour, 3 abstentions (Mmes Karine CROS et Agnès JEAN, M. Alain SOULE) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard BEAUD et Bernard MONATTE).

2020-01-10 Objet : Vote du compte administratif 2019 de l'hôtel restaurant le Prieuré à Lavoûte- Chilhac

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 168 828.28 €	Dépenses : 158 978.39 €
Recettes : 141 924.45 €	Recettes : 174 828.06 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 51 pour, 1 contre (Mme Agnès JEAN), 4 abstentions (Mme Karine CROS, MM. Claude GINHAC, Jean-François BLANC et Didier HANSMETZGER) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (M. Yves ATTARD et son pouvoir Mme Annie CARLET et M. Alain SOULE).

2020-01-11 Objet : Vote du compte de gestion 2019 de l'atelier de carrosserie à Lavoûte-Chilhac

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Le Président regagne l'assemblée délibérante

La délibération est adoptée à 55 pour, 1 contre (Mme Agnès JEAN), 1 abstention (Mme Karine CROS) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Jacky DELIVERT et Alain SOULE)

2020-01-12 Objet : Vote du compte administratif 2019 de l'atelier de carrosserie à Lavoûte-Chilhac

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 9 386.14 €	Dépenses : 1 505.58 €
Recettes : 58.92 €	Recettes : 0 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 54 pour, 1 contre (Mme Agnès JEAN) et 4 abstentions (Mme Karine CROS, MM. BERNARD Norbert, Denis GAILLARD et Jean-François BLANC).

2020-01-13 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du BA atelier relais carrosserie à Lavoûte-Chilhac

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Le Président regagne l'assemblée délibérante

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-1 505.58 €
Résultats antérieurs reportés	-3 907.15 €
Résultat à affecter	-5 412.73 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-9 327.22 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	9 327.22 €
AFFECTATION	
Affectation en réserve R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	

Déficit reporté D002	-5 412.73 €
-----------------------------	-------------

La délibération est adoptée à 56 pour, 1 abstention (Mme Agnès JEAN) et qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard BEAUD et son pouvoir Claude MASSEBEUF, Jean-Marc CHARRADE, Claude GINHAC).

2020-01-14 Objet : Vote du compte de gestion 2019 du multiple rural à Villeneuve d'Allier

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

La délibération est adoptée à 57 pour, 1 contre (Mme Agnès JEAN) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard BEAUD, Claude GINHAC et Alain SOULE).

2020-01-15 Objet : Vote du compte administratif 2019 du multiple rural à Villeneuve d'Allier

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 19 426.63 €	Dépenses : 34 053.53 €
Recettes : 0 €	Recettes : 3 200 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 49 pour, 2 contre (Mme Agnès JEAN et M. Raymond FRAISSE), 6 abstentions (Mme Karine CROS, MM. Jean-François BLANC, Norbert BERNARD, Denis GAILLARD, Claude GINHAC et Didier HANSMETZGER) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Marie CHAPON et son pouvoir Denis FOURY).

2020-01-16 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du BA atelier relais multiple rural Villeneuve d'Allier

Rapporteur : M Jean-Michel DURAND

Le Président regagne l'assemblée délibérante

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	60.19 €
Résultats antérieurs reportés	-30 913.72 €
Résultat à affecter	-30 853.53 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-19 426.63 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	19 426.63 €
AFFECTATION	
Affectation en réserve R1068 en investissement	
Au minimum couverture du besoin de financement	

Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	-30 853.53 €

La délibération est adoptée à 55 pour, 1 contre (M. Raymond FRAISSE), 2 abstentions (MM. Didier HANSMETZGER et Philippe MONTPLOT) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Claude BAGES, Gérard BEAUD et Mme Agnès JEAN).

2020-01-17 Objet : Vote du compte de gestion 2019 du pôle d'artisanat d'art à St Ilpize

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Président regagne l'assemblée délibérante

La délibération est adoptée à 56 pour, 2 abstentions (Mme Agnès JEAN et M. Alain SOULE) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard BEAUD, Alain BESSON et Raymond FRAISSE).

2020-01-18 Objet : Vote du compte administratif 2019 du pôle d'artisanat d'art à St Ilpize

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 1 186.40 €	Dépenses : 485 €
Recettes : 1 041.40 €	Recettes : 610 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 56 pour et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Agnès JEAN, MM. Maurice LAC et Philippe MONTPLOT).

2020-01-19 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du BA atelier relais pôle artisanat d'art à St Ilpize

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Président regagne l'assemblée délibérante

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	125 €
Résultats antérieurs reportés	
Résultat à affecter	125 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-145 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	145 €

AFFECTATION	
Affectation en réserve R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	125 €
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à 58 pour et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard BEAUD, Yves ATTARD et son pouvoir Mme Annie CARLET).

2020-01-20 Objet : Vote du compte de gestion 2019 de l'atelier de confiture à Villeneuve d'Allier

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Président regagne l'assemblée délibérante

La délibération est adoptée à 55 pour, 1 contre (Mme Agnès JEAN), 1 abstention (M. Bernard MONATTE) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Magalie MISSONNIER, MM. Gérard BEAUD, Alain FOUILLIT, Alain SOULE).

2020-01-21 Objet : Vote du compte administratif 2019 de l'atelier confiture à Villeneuve d'Allier

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 17, 253.91 €	Dépenses : 1 767.34 €
Recettes : 2 544.24 €	Recettes : 13 887.24 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 55 pour, 3 abstentions (Mme Agnès JEAN, MM. Denis GAILLARD et Philippe MONTPLOT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean-Claude BAGES).

2020-01-22 Objet : Vote du compte de gestion 2019 de la boulangerie à Ally

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Président regagne l'assemblée délibérante

La délibération est adoptée à 58 pour et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard BEAUD, Denis GAILLARD et Alain SOULE).

2020-01-23 Objet : Vote du compte administratif 2019 de la boulangerie à Ally

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 22 063.82 €	Dépenses : 2 748.14 €
Recettes : 12 469.95 €	Recettes : 10 474 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 58 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean-Claude BAGES).

2020-01-24 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du BA boulangerie à Ally**Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL**

Le Président regagne l'assemblée délibérante

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	7 725.86 €
Résultats antérieurs reportés	
Résultat à affecter	7 725.86 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-9 593.87 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	9 593.87 €
AFFECTATION	
Affectation en réserve R1068 en investissement	7 725.86 €
Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à 60 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gérard BEAUD).

2020-01-25 Objet : Vote du compte de gestion 2019 de la MARPA à Lavoûte-Chilhac**Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL**

Le Président regagne l'assemblée délibérante

La délibération est adoptée à 57 pour et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard BEAUD, Christian DAUPHIN, Philippe MONTPLLOT et Alain SOULE).

2020-01-26 Objet : Vote du compte administratif 2019 de la MARPA à Lavoûte-Chilhac**Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL**

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 93 214.64 €	Dépenses : 24 497.52 €
Recettes : 35 830.85 €	Recettes : 100 523.78 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 53 pour, 1 abstention (Mme Agnès JEAN) et 5 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Michèle MALFANT, MM. Jean-Marie CHAPON et son pouvoir Denis FOURY, Norbert BERNARD et René SOULIER).

2020-01-27 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du BA MARPA 0 Lavoûte-Chilhac

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Président regagne l'assemblée délibérante

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	38 013.13 €
Résultats antérieurs reportés	
Résultat à affecter	38 013.13 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-57 383.79 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	57 383.79 €
AFFECTATION	
Affectation en réserve R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	38 013.13 €
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à 58 pour, 1 abstention (Mme Agnès JEAN) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard BEAUD et Franck NOËL-BARON).

2020-01-28 Objet : Vote du compte de gestion 2019 de la ZAE Lachamp à Saugues

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

La délibération est adoptée à 56 pour, 1 contre (Mme Agnès JEAN), 1 abstention (M. Thierry ASTRUC) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard BEAUD, Jean-François BLANC et Alain SOULE).

2020-01-29 Objet : Vote du compte administratif 2019 de la ZAE Lachamp à Saugues

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 278 375.74 €	Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €	Recettes : 52 844.37 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 50 pour, 5 abstentions (Mme Karine CROS, MM. Thierry ASTRUC, Gaston CHACORNAC, Jean-Marc CHARRADE et Denis GAILLARD) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Yves ATTARD et son pouvoir Mme Annie CARLET, Jean-Claude BAGES et Mme Agnès JEAN).

2020-01-30 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du BA ZAE Lachamp Saugues

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Président regagne l'assemblée délibérante

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	
Résultats antérieurs reportés	52 844.37 €
Résultat à affecter	52 844.37 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-278 375.74 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	278 375.74 €
AFFECTATION	
Affectation en réserve R1068 en investissement	
Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à 51 pour, 3 abstentions (MM. Thierry ASTRUC, Gaston CHACORNAC et Mme Karine CROS) et 7 qui n'ont pas pris part au vote (MM Gérard BEAUD, Alain BESSON, Jean-Marie CHAPON et son pouvoir Denis FOURY, Charles TOURRETTE, Mmes Agnès JEAN et Chantal LEGENDRE).

2020-01-31 Objet : Vote du compte de gestion 2019 des ordures ménagères à Saugues

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

La délibération est adoptée à 52 pour, 3 abstentions (MM. Yves ATTARD, Gaston CHACORNAC et Ludovic LEYDIER (pouvoir donné à Thierry ASTRUC). Et 6 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard BEAUD, Alain BESSON, Jacky DELIVERT, Charles TOURRETTE, Alain SOULE et Mme Marie Andrée PERREY).

2020-01-32 Objet : Vote du compte administratif 2019 des ordures ménagères à Saugues

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 424 599.47 €	Dépenses : 694 023.54 €
Recettes : 686 585.26 €	Recettes : 705 041.49 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 53 pour, 1 contre (Mme Agnès JEAN), 3 abstentions (MM. Yves ATTARD, Gaston CHACORNAC et Ludovic LEYDIER (pouvoir donné à Thierry ASTRUC) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Michèle MALFANT et M. Jacky DELIVERT).

2020-01-33 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du BA Ordures ménagères Pays de Saugues

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Président regagne l'assemblée délibérante

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	10 511.30 €
Résultats antérieurs reportés	506.65 €
Résultat à affecter	11 017.95 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	261 905.79 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-30 188.13 €
Besoin de financement	
AFFECTATION	
Affectation en réserve R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	11 017.95 €
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à 51 pour, 2 abstentions (MM. Yves ATTARD et Ludovic LEYDIER (pouvoir donné à Thierry ASTRUC) et 8 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Louis BARTHELEMY, Gérard BEAUD et son pouvoir Claude MASSEBEUF, Gaston CHACORNAC, Jean-Marie CHAPON et son pouvoir Denis FOURY, et Mmes Karine CROS, Annie CARLET (pouvoir donné à Yves ATTARD).

2020-01-34 Objet : Vote du compte de gestion 2019 de l'atelier relais ZAC la Bourzède

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

La délibération est adoptée à 57 pour, 1 contre (Mme Agnès JEAN) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard BEAUD, Christian DAUPHIN et Alain SOULE).

2020-01-35 Objet : Vote du compte administratif 2019 de l'atelier relais ZAC la Bourzède

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 40 211.81 €	Dépenses : 19 851.26 €
Recettes : 44 933.46 €	Recettes : 11 087.82 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 59 pour.

2020-01-36 Objet : Vote du compte de gestion 2019 du garage Pailhès

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Président regagne l'assemblée délibérante

La délibération est adoptée à 55 pour et 6 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard BEAUD, Alain GARNIER et son pouvoir Gilles RUAT, Jean-Louis PORTAL, Alain SOULE et Mme Marie-Andrée PERREY).

2020-01-37 Objet : Vote du compte administratif 2019 du garage Pailhès

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 84 592.08 €	Dépenses : 36 674.57 €
Recettes : 39 113.29 €	Recettes : 36 000 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 56 pour et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jacky DELIVERT, Charles TOURRETTE et Bernard VISSAC).

2020-01-38 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du BA Atelier relais garage Pauilhès Langeac

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Président regagne l'assemblée délibérante

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-674.57 €
Résultats antérieurs reportés	
Résultat à affecter	-674.57 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-45 478.79 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	45 478.79 €
AFFECTATION	
Affectation en réserve R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	674.57 €

La délibération est adoptée à 58 pour et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard BEAUD, Jacky DELIVERT et Alain SOULE).

2020-01-39 Objet : Vote du compte de gestion 2019 de l'atelier relais TMUA

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

La délibération est adoptée à 56 pour, 1 contre (M. Raymond FRAISSE) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard BEAUD, Charles TOURRETTE, Alain SOULE et Mme Agnès JEAN).

2020-01-40 Objet : Vote du compte administratif 2019 de l'atelier relais TMUA

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 121 341.89 €	Dépenses : 144 520.52 €
Recettes : 143 212.54 €	Recettes : 138 262.40 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 56 pour, 2 contre (MM. Raymond FRAISSE et Gérard ROUX) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean-François BLANC).

2020-01-41 Objet : Vote du compte de gestion 2019 de l'atelier relais CAT

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Président regagne l'assemblée délibérante

La délibération est adoptée à 56 pour, 2 contre (MM. Raymond FRAISSE et Gérard ROUX) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard BEAUD, Gaston CHACORNAC, Alain SOULE).

2020-01-42 Objet : Vote du compte administratif 2019 de l'atelier relais CAT

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 134 852.18 €	Dépenses : 79 861.91 €
Recettes : 103 711.84 €	Recettes : 120 457.90 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 58 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Denis GAILLARD)

2020-01-43 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du BA Atelier relais cuisines CAT Langeac

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Président regagne l'assemblée délibérante

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	32 086.78 €
Résultats antérieurs reportés	8 509.21 €

Résultat à affecter	40 595.99 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-31 140.34 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	31 140.34 €
AFFECTATION	
Affectation en réserve R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	31 140.34 €
Report en fonctionnement R 002	9 455.65 €
Déficit reporté D002	

La délibération est adoptée à 58 pour et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard BEAUD, Jacky DELIVERT et Mme Michèle MALFANT).

2020-01-44 Objet : Vote du compte de gestion 2019 de l'auberge de pays de Chanteuges

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

La délibération est adoptée à 53 pour, 3 contre (MM. Bernard MONATTE, Charles TOURRETTE et Mme Agnès JEAN), 2 abstentions (MM. Christophe COURTEIX et Raymond FRAISSE) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard BEAUD, Alain SOULE et Mme Michèle MALFANT).

2020-01-45 Objet : Vote du compte administratif 2019 de l'auberge de pays de Chanteuges

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 102 409.45 €	Dépenses : 75 178.28 €
Recettes : 26 831 €	Recettes : 20 985.16 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 32 pour, 8 contre (Mmes Corinne BOYER, Karine CROS, Agnès JEAN, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Emile ROUSSEL, MM. Bernard MONATTE, Charles TOURRETTE et Joseph VISSAC), 12 abstentions (Mme Gisèle RASPAIL, MM. Yves ATTARD et son pouvoir Mme Annie CARLET, Alain BESSON, Christophe COURTEIX, Denis GAILLARD, Jean-François BLANC, Didier HANSMTZGER, Jean-Jacques LUDON, Norbert BERNARD, René SOULIER et Alain FOUILLIT) et 7 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Michèle MALFANT, Marie-Andrée PERREY, MM. Jean-Claude BAGES, Denis BEAUME, Jean-Marie CHAPON et son pouvoir Denis FOURY et Jacky DELIVERT).

2020-01-46 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du BA Auberge du Pays de Chanteuges

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Président regagne l'assemblée délibérante

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-18 231.84 €

Résultats antérieurs reportés	-35 961.28 €
Résultat à affecter	-54 193.12 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-75 578.45 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	75 578.45 €
AFFECTATION	
Affectation en réserve R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	-54 193.12 €

La délibération est adoptée à 36 pour, 10 contre (MM. Jean-Claude BAGES, Raymond FRAISSE, Bernard MONATTE, Gérard ROUX, Charles TOURRETTE, Joseph VISSAC, Mmes Corinne BOYER, Agnès JEAN, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Emile ROUSSEL), 13 abstentions (MM. Yves ATTARD et son pouvoir Annie CARLET, Christophe COURTEIX, Norbert BERNARD, Denis GAILLARD, Jean-François BLANC, Didier HANSMETZGER, Jean-Jacques LUDON, Philippe MONTPLLOT, René SOULIER et Alain FOUILLIT, Mme Karine CROS et Gisèle RASPAIL) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Denis BEAUME et Franck NOËL-BARON).

2020-01-47 Objet : Vote du compte de gestion 2019 de la pépinière photovoltaïque à Chanteuges

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

La délibération est adoptée à 55 pour, 2 abstentions (MM. Raymond FRAISSE et Alain FOUILLIT) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jacky DELIVERT, Jean-François BLANC, Alain SOULE et Mme Michèle Malfant).

2020-01-48 Objet : Vote du compte administratif 2019 de la pépinière photovoltaïque à Chanteuges

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 8 306.73 €	Dépenses : 14 323.76 €
Recettes : 17 915.49 €	Recettes : 27 378.29 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 57 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Christian DAUPHIN et Raymond FRAISSE).

2020-01-49 Objet : Affectation du budget de fonctionnement 2019 du BA photovoltaïque pépinière Chanteuges

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Président regagne l'assemblée délibérante

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	2 527.22 €
Résultats antérieurs reportés	10 527.31 €

Résultat à affecter	13 054.53 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	9 608.76 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
AFFECTATION	
Affectation en réserve R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	13 054.53 €
Déficit reporté D002	

La **délibération** est adoptée à 58 pour et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jacky DELIVERT, Serge DESCHEEMACKER et Joseph VISSAC).

2020-01-50 Objet : Vote du compte de gestion 2019 de la centrale hydroélectrique à Chanteuges

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

La délibération est adoptée à 55 pour, 3 contre (MM. Raymond FRAISSE, Franck NOEL-BARON et Mme Agnès JEAN) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Jessica COUDERT, Chantal LEGENDRE et M. Alain SOULE)

2020-01-51 Objet : Vote du compte administratif 2019 de la centrale hydroélectrique à Chanteuges

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 89 813.45 €	Dépenses : 33 580.04 €
Recettes : 258 375.96 €	Recettes : 0.29 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 54 pour, 2 contre (Mme Agnès JEAN et M. Franck NOËL-BARON), 1 abstention (M. Raymond FRAISSE) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Annie CARLET (pouvoir donné à M. Yves ATTARD) et M. Philippe MONTPLLOT).

2020-01-52 Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 du BA centrale hydroélectrique à Chanteuges

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Président regagne l'assemblée délibérante

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-28 291.70 €
Résultats antérieurs reportés	-5 288.05 €
Résultat à affecter	-33 579.75 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	168 562.51 €

Solde des restes à réaliser d'investissement	-597 967.08 €
Besoin de financement	429 404.57 €
AFFECTATION	
Affectation en réserve R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement	
Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D002	-33 579.75 €

La délibération est adoptée à 55 pour, 2 contre (Mme Agnès JEAN et M. Franck NOËL-BARON), 1 abstention (Mme Gisèle RASPAIL) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jacky DELIVERT, Raymond FRAISSE et Mme Michèle Malfant).

2020-01-53 Objet : Vote du compte de gestion 2019 du lavage laine

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

La délibération est adoptée à 59 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Gaston CHACORNAC et Alain SOULE).

2020-01-54 Objet : Vote du compte administratif 2019 du lavage laine

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Investissement :	Fonctionnement :
Dépenses : 3100 €	Dépenses : 3100 €
Recettes : 6200 €	Recettes : 0 €

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

La délibération est adoptée à 56 pour, 1 contre (M. Raymond FRAISSE) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Joseph VISSAC et Bernard VISSAC).

2020-01-55 Objet : Indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires pour le comptable public

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Président regagne l'assemblée délibérante

Le Vice-Président propose d'allouer l'indemnité de conseil au comptable public, pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019, aux conditions fixées par les articles 3, 4 et 5 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 au taux de 0%

La délibération est adoptée à 42 pour, 9 contre (MM. Yves ATTARD et son pouvoir Annie CARLET, Gérard BEAUD, Jessica COUDERT, Karine CROS, Jean-François BLANC, Michèle Malfant, Marie-Andrée PERREY et Alain FOUILLIT), 9 abstentions (MM. Raymond FRAISSE, Denis GAILLARD, Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Bernard MONATTE, Louis BARTHELEMY, Joseph VISSAC et Mmes Agnès JEAN, Chantal LEGENDRE) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Franck NOËL-BARON).

2020-01-56 Objet : Délégation au CDG43 pour la passation du contrat d'assurance statuaire

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

La communauté de communes charge le Centre de gestion de Haute-Loire de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1^{er} janvier 2021, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire.
- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2021.
- Régime du contrat : capitalisation.

La délibération est adoptée à 57 pour et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Raymond FRAISSE, Alain GARNIER et son pouvoir Gilles RUAT et Charles TOURRETTE).

2020-01-57 Objet : Avenant à la convention d'adhésion au service médecine préventive du CDG43

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le service médecine préventive du CDG 43 propose d'améliorer la qualité de son service avec un avenant à la convention initiale prévoyant :

- Le recours à un infirmier de santé au travail pour assurer le suivi des effectifs dans les conditions réglementaires ;
- L'intervention d'un psychologue pour faire face à l'émergence de nouvelles problématiques d'ordre psycho-sociales

La délibération est adoptée à 58 pour et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Jessica COUDERT, MM. Denis BEAUME et Claude GINHAC).

2020-01-58 Objet : Adoption d'une motion sur la nouvelle édition du journal la Montagne

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Depuis le mardi 3 décembre 2019, le journal La Montagne a revu les contours de ses éditions notamment celles du Puy-de-Dôme et Haute-Loire qui ont évolué avec un nouveau découpage censé correspondre à une logique de territoire avec les échelons des intercommunalités et s'adapter aux bassins de vie.

Le Conseil Communautaire,

REGRETTE,

La quasi disparition de l'information de proximité et du sort réservé au territoire des Rives du Haut-Allier dans cette nouvelle édition de La Montagne désormais intitulée : Issoire/Sancy-Haute-Loire.

Les informations diffusées sur le territoire des Rives du Haut-Allier sont limitées au strict minimum et ne représentent plus qu'une seule page au sein d'une édition qui consacre une large place au Puy-de-Dôme.

DEMANDE,

La prise en considération de notre territoire dans le traitement de l'information.

La délibération est adoptée à 57 pour, 3 abstentions (Mme Agnès JEAN, MM. Mickaël VACHER et Philippe MONTPLOT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Raymond FRAISSE).

2020-01-59 Objet : Engagement de travaux d'éclairage public sur la zone d'activité de la Chaumasse à Paulhaguet

Rapporteur : M Serge DESCHEEMACKER

Le Vice-Président expose aux conseillers qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'éclairage public sur la zone d'activité de la Chaumasse à Paulhaguet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire. L'estimation des dépenses s'élève à : 14 677,07 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Communauté de Communes une participation de 55 %, soit :

$14\,677,07 \times 55\% = 8\,072,39 \text{ €}$

La délibération est adoptée à 60 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Raymond FRAISSE).

2020-01-60 Objet : Engagement de travaux d'éclairage public à l'impasse de la météo sur la Zone d'activité du Moulin Neuf à Saugues

Rapporteur : M Serge DESCHEEMACKER

Le Vice-Président expose aux Membres du Conseil communautaire qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'éclairage public sur la zone d'activité de l'impasse de la météo à Saugues.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire. L'estimation des dépenses s'élève à : 22 561,73 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Communauté de Communes une participation de 55 %, soit :
 $22\,561,73 \times 55\% = 12\,324,71 \text{ €}$

La délibération est adoptée à 60 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Mickaël VACHER).

2020-01-61 Objet : Engagement de travaux d'éclairage public et d'enfouissement basse tension sur la zone d'activités de la Bourzède à Langeac

Rapporteur : M Serge DESCHEEMACKER

Le Vice-Président expose aux membres du conseil que les travaux de réfection de voiries de la zone d'activité de la bourzède nécessitent de prévoir la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs à savoir l'éclairage public pour $54\,503,01 \times 85\% = 46\,327,56 \text{ € ht}$, la basse tension pour $68\,840,27 \text{ €} \times 47.6\% = 32\,767,97 \text{ €}$ et les télécoms pour $9\,458,63 - (596 \text{ m} \times 8 \text{ €}) = 4\,690,63 \text{ € TTC}$.

La délibération est adoptée à 57 pour, 1 contre (M. Bernard MONATTE) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Denis BEAUME, Jean-Paul FAGHEON et Mme Agnès JEAN).

2020-01-62 Objet : Avenant n°1 de la maîtrise d'œuvre du marché de travaux des voiries des zones d'activités

Rapporteur : M Serge DESCHEEMACKER

Le Vice-Président expose aux membres du conseil qu'il conviendrait de régulariser les honoraires de maîtrise d'œuvre avec le cabinet AB2R sur le montant des travaux engagés pour la réfection de voiries des zones d'activités de Salzuit, Paulhaguet, Saugues et Langeac. Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 10 839,21 € HT

La délibération est adoptée à 56 pour, 3 abstentions (MM. Alain GARNIER et son pouvoir Gilles RUAT et Alain SOULE) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. Serge DESCHEEMACKER et Mme Agnès JEAN).

2020-01-63 Objet : Projet du centre aqua ludique à Langeac : Validation de l'APD et du plan de financement

Rapporteur : M Serge DESCHEEMACKER

Le Vice-Président explique aux conseillers que l'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par le cabinet GéCAT, la maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet CENT7 Architectures et la mission OPC par le cabinet CRX Management.

En phase avant-projet sommaire (APS) le montant des travaux a été estimé par la maîtrise d'œuvre à 5 055 652 € HT avec les options suivantes :

Option 1 : Création d'un sauna et hammam.

Option 2 : Implantation d'un toboggan (usage annuel)

Au stade de l'avant-projet définitif (APD) le montant des travaux est de 5 508 299 € HT avec les 2 options.

La consultation des entreprises se fera sur la base :

- une tranche ferme d'opération de 4 962 799 € HT comprenant la couverture de la coupole en bac acier et le revêtement des bassins en inox

- une tranche optionnelle de 545 500 € HT correspondant aux options (sauna/hammam, toboggan, destructeur de chloramine, éclairage zénithal du dôme, passage de l'alimentation au tarif vert...).

Le plan de financement prévisionnel pour la totalité de l'opération s'établit comme suit :

Dépenses en euros HT		Recettes		
				%
Travaux en Tranche ferme	4 962 799 €	Etat DSIL 2019	169 050 €	2,75%
Maîtrise d'œuvre sur TF (11,566 %)	573 997 €	Etat DSIL 2020	600 000 €	9,76%
		Etat ANS	747 261 €	12,16%
Travaux en Tranche optionnelle	545 500 €	Région	2 500 000 €	40,68%
Maîtrise d'œuvre sur TO (11,566 %)	63 093 €	Département	900 000 €	14,65%
		CCRHA	1 229 078 €	20,00%
TOTAL HT	6 145 389 €	TOTAL HT	6 145 389 €	

M Franck NOEL-BARON demande quel est le calendrier de l'opération ?

M le Président signifie que les travaux de démontage de certains équipements devraient débuter autour du 20 avril par les chantiers d'insertion. Puis suivra la phase de désamiantage.

La délibération est adoptée à 48 pour, 5 contre (Mme Karine CROS, Agnès JEAN, MM. Raymond FRAISSE, Alain GARNIER et Alain SOULE), 5 abstentions (MM. Jean Jacques LUDON, Bernard MONATTE, Gilles RUAT (pouvoir donné à Alain GARNIER), Mickaël VACHER et Alain FOUILLIT) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Philippe MONTPLOT, René SOULIER et Gérard ROUX).

2020-01-64 Objet : Attribution d'un marché de prestation de services pour le transport et la location de bennes pour la déchetterie de Saugues

Rapporteur : M Serge DESCHEEMACKER

Le Président quitte l'assemblée délibérative au moment du vote.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le marché de la mise à disposition de bennes à la déchetterie de Saugues et transport et traitement du carton, de la ferraille et des encombrants est attribué à la société PIC de Langeac. Le marché était renouvelable chaque année pendant 4 ans jusqu'à décembre 2021. Le titulaire a dénoncé le contrat de ces 3 lots, le 26 décembre 2019 car il ne pouvait plus maintenir les prix planchers proposés. Une nouvelle consultation a été lancée et c'est l'entreprise la mieux disante PIC qui a été retenue aux prix suivants :

- Lot 1 : Location des bennes, transport et traitement des déchets encombrants (hors éco mobilier) au prix de 180 € la tonne
- Lot 2 : Location des bennes, transport et traitement des déchets cartons au prix de 110 € la tonne
- Lot 3 : Location de benne, transport et traitement de la ferraille au prix plancher indexé de rachat de 60 € la tonne

La délibération est adoptée à 49 pour, 4 abstentions (MM. Yves ATTARD et son pouvoir Annie CARLET, Raymond FRAISSE et Franck Noël-BARON) et 7 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Denis BEAUME, Jean-Marie CHAPON et son pouvoir Denis FOURY, Claude MASSEBEUF (pouvoir donné à Gérard BEAUD), Magalie MISSONNIER et son pouvoir Emile ROUSSEL, Philippe MONTPLOT).

2020-01-65 Objet : Attribution du lot éclairage pour la Halle des sports à Paulhaguet

Rapporteur : M Serge DESCHEEMACKER

Le Vice-Président rappelle au conseil communautaire que le marché de travaux pour l'opération de la réhabilitation de la Halle des sports de Paulhaguet a fait l'objet d'une consultation complémentaire pour le remplacement des luminaires. L'offre la mieux disante est proposée par l'entreprise Courteix pour un montant de 34 840.12 € HT.

La délibération est adoptée à 60 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Raymond FRAISSE).

2020-01-66 Objet : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Gorges de l'Allier pour l'année 2020

Rapporteur : M Gaston CHACORNAC

Le Vice -Président explique aux conseillers communautaires qu'il convient de renouveler le partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire pour l'année 2020 sous la forme d'une convention.

Cette convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre l'OTI des Gorges de l'Allier et la Communauté de Communes en faveur de la promotion touristique et du développement de la notoriété du Haut-Allier.

Pour 2020, le coût de ce partenariat est prévisionnellement estimé à 110 292,70 €

La délibération est adoptée à 54 pour, 1 contre (M. Gilles RUAT (pouvoir donné à Alain GARNIER), 3 abstentions (Mme Annie CARLET (pouvoir donné à Yves ATTARD), MM. Alain GARNIER et Franck NOËL-BARON) et 7 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Séverine EYNARD, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Emile ROUSSEL, MM. Yves ATTARD, Jean-François BLANC, Gaston CHACORNAC, Jean-Louis PORTAL).

2020-01-67 Objet : Prise en charge des frais d'avocat pour assister les salariés du groupe COPIREL

Rapporteur : M le Président

Monsieur le Président explique aux conseillers communautaires que dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi suite à la fermeture du site de COPIREL sur la commune de Mazeyrat d'Allier, il a été proposé aux salariés que les collectivités locales prennent en charge les frais d'avocat pour assister les salariés dans la procédure et faire valoir leurs droits.

Une première facture d'honoraires d'un montant de 5 400 € TTC a été payée par la Communauté de communes et les communes de Mazeyrat d'Allier, Langeac et Lavoûte-Chilhac (1 350 € TTC chacun).

Une nouvelle facture d'honoraires pour les salariés protégés élus d'un montant de 4 398.00 € TTC est à régler. Le Président propose de se prononcer pour une prise en charge de ces honoraires selon l'option 2 avec une répartition en fonction du nombre de collectivités (CCRHA et communes membres) participantes.

Le Président signale que 3 communes se sont prononcées pour participer Siaugues Ste Marie et Chanteuges pour 500 € chacune et Mazerat Aurouze (pas de montant) et 2 communes ont répondu non Ally et Saint Georges d'Aurac.

M Franck NOEL-BARON fait remarquer que sa commune a délibéré pour 500 €. Aussi il propose qu'une option 3 soit rajoutée et qu'elle prenne en compte les montants votés par les communes.

M Le Président répond que la règle établie précédemment doit s'appliquer. Il veut rester conforme à ce qui a été fait et à l'engagement qu'il a pris. L'option 2 est soumise au vote.

La délibération valide l'option 2 (répartition en fonction du nombre de collectivités participantes) est adoptée à 17 pour, 16 contre (Mmes Jeanine BRUGEYROUX, Jessica COUDERT, Séverine EYNARD, Agnès JEAN, MM. Jean-Marc CHARRADE, Christophe COURTEIX, Serge DESCHEEMACKER, Raymond FRAISSE, Alain GARNIER, Jean-Michel DURAND, Didier HANSMETZGER, Gérard MERLE, Philippe MONTPLOT, Alain SOULE, Charles TOURRETTE et Mickaël VACHER), 15 abstentions (MM. Yves ATTARD et son pouvoir Annie CARLET, Louis BARTHELEMY, Jean-Marie CHAPON et son pouvoir Denis FOURY, André DORIER, Claude GINHAC, Alain FOUILLIT, Philippe MOLHERAT et son pouvoir Paulette HABRIAL, Maurice LAC, Joseph VISSAC, Mmes Michèle MALFANT, Marie-Andrée PERREY, Gisèle RASPAIL) et 13 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Claude BAGES, Denis BEAUME, Alain BESSON, Jean-François BLANC, Christian DAUPHIN, Jean-Paul FAGHEON, Denis GAILLARD, Ludovic LEYDIER (pouvoir donné à Thierry ASTRUC), Bernard MONATTE, Georges MONATTE, Franck NOËL-BARON, Mmes Karine CROS, Chantal LEGENDRE).

2020-01-68 Objet : Intégration de la démarche de coopération « marqueurs de territoires Macif Central » pilotée par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

Rapporteur : M Gaston CHACORNAC

Le Vice-Président explique que la filière mycologique a été identifiée comme une ressource naturelle à préserver et développer. Le cabinet Sens et Territoires, dans le cadre de l'étude de faisabilité pour le développement de la filière menée en 2019, a identifié plusieurs axes d'actions : le mycotourisme, la mycosylviculture et les plans cultivés sur bois et la recherche et développement.

Des crédits d'animation peuvent être mobilisés auprès du CGET à hauteur de 80 000 € sur 2 ans. La mission d'animation peut être faite en interne par un agent de la Communauté de Communes ou par un prestataire externe ou les deux. Une demande de subvention de 80 000 € sera déposée sur une dépense totale de 100 000 €.

La délibération est adoptée à 43 pour, 2 contre (MM. Georges MONATTE et Philippe MONTPLOT), 8 abstentions (MM. Louis BARTHELEMY, Jean-Marc CHARRADE, Raymond FRAISSE, Alain GARNIER et son pouvoir Gilles RUAT, Bernard MONATTE, Mickaël VACHER et Joseph VISSAC) et 8 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Karine CROS, Agnès JEAN, MM. Yves ATTARD et son pouvoir Annie CARLET, Denis BEAUME, Guy LAFOND, Franck NOËL-BARON, et Bernard VISSAC.)

2020-01-69 Objet : Convention de partenariat entre la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier et la Commune de Siaugues Ste Marie dans le cadre de l'ALSH des mercredis

Rapporteur : Mme Jessica COUDERT

Mme la Vice-Présidente rappelle aux membres du conseil que la Communauté de Communes organise un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) le mercredi sur la commune de Siaugues Sainte-Marie tout au long de l'année. Ce service est organisé dans une partie de l'Espace Enfance-Jeunesse municipal et mobilise la mise à disposition d'agents municipaux. Une convention visant à régir les modalités de ces mises à disposition de personnel et de locaux a été établie.

La délibération est adoptée à 51 pour, 9 abstentions (Mmes Karine CROS, Agnès Jean, Gisèle RASPAIL, MM. Thierry ASTRUC, Yves ATTARD et son pouvoir Annie CARLET, Raymond Fraisse, Gilles RUAT (pouvoir donné à Alain Garnier), Franck NOEL-BARON). Et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Ludovic LEYDIER (pouvoir donné à Thierry ASTRUC).

2020-01-70 Objet : Convention de partenariat entre la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier et la Commune de Siaugues Sainte Marie dans le cadre du Relais Petite Enfance (RPE)

Rapporteur : Mme Jessica COUDERT

Mme la Vice-Présidente rappelle que la Communauté de Communes organise tout au long de l'année des ateliers collectifs en direction des assistantes maternelles sur la commune de Siaugues Sainte-Marie. Ces rendez-vous nécessitent la mise à disposition d'une partie de l'Espace Enfance-Jeunesse municipal ainsi que du personnel municipal dans le cadre de l'entretien des locaux. Pour ce faire, une convention est rédigée.

La délibération est adoptée à 51 pour, 8 abstentions (Mmes Karine CROS, Agnès JEAN, Gisèle RASPAIL, MM. Thierry ASTRUC, Yves ATTARD et son pouvoir Annie CARLET, Raymond FRAISSE, Gilles RUAT (pouvoir donné à Alain GARNIER), Franck NOEL-BARON et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Thierry ASTRUC et son pouvoir Ludovic LEYDIER).

2020-01-71 Objet : Adoption d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier et la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne pour l'accueil de jeunes enfants hors territoire en multi-accueils

Rapporteur : Mme Jessica COUDERT

Mme la Vice-Présidente indique aux conseillers qu'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne et la Communauté de Communes est signée pour 3 ans pour fixer les modalités d'accueil d'enfants issus de notre territoire dans des crèches du Brivadois.

La délibération est adoptée à 59 pour et 2 abstentions (Mme Annie CARLET (pouvoir donné à Yves ATTARD) et M. Raymond FRAISSE).

2020-01-72 Objet : Modification des tarifs appliqués aux familles dans le cadre de l'aide au transport pour les élèves internes

Rapporteur : M Alain GARNIER

Le Vice-Président rappelle aux conseillers communautaires que la Communauté de Communes a instauré une aide financière concernant les frais de transport à la charge des familles dont l'un ou les enfants fréquentent l'internat d'un établissement scolaire. La présente délibération vise à modifier le montant des aides et à en redéfinir les modalités d'attribution

Distance "résidence famille" & "établissement scolaire fréquenté" :	Aide accordée
de 5km à 30km	45€
de 31km à 60 km	55 €
de 61km à 90km	70 €
+ de 91km	90 €

La délibération est adoptée à 56 pour et 5 abstentions (MM. Yves ATTARD et son pouvoir Annie CARLET, Raymond FRAISSE, Franck NOËL-BARON et Bernard MONATTE).

2020-01-73 Objet : Affectation de subventions aux associations et organismes de droit privé

Rapporteur : M Christophe COURTEIX

Le Vice-Président rappelle aux membres du conseil communautaire que des demandes de subventions ont été déposées au siège de la Communauté de communes pour une première tranche de programmation de subventions

La commission propose l'affectation suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES RIVES DU HAUT-ALLIER	
Association ou organisation	Montant de la subvention en euros pour 2020
DOMAINE CULTURE LOISIRS SPORT	
La Belle Journée Langeac (fêtes Lafayette)	3500 avec bonus multi association +1500 aide exceptionnelle 20è édition = 5000
Six cordes au fil de l'Allier (5è Festival guitare Chanteuges)	1500
150 ans du train cévenol (anniversaire ligne, animations estivales)	2000
12è festival BD Terre de bulles Langeac	2500 + aide en action
Panpa Haut-Allier (maison des oiseaux Lavoûte-Chilhac)	1500
LCL Langeac (1è festival ciné-mômes)	600
Harmonie de Paulhaquet (accueil correspondants allemands et concert)	1500
Club Pétanque saugaine (ouverture école de pétanque)	900
Amicale des sapeurs-pompiers Langeac (finale départementale parcours sportifs)	1000
Trophée des grimpeurs : montée chronométrée de Peyra Taillade (Vélo Sport Brioude)	800
Fête des champignons sylvestres Sauques	500
L'Enracinée/DASA (projet itinérance artistique Les marches Chilhac-Chanteuges) + 2è projet soirée-concert « J'peux pas j'ai piscine » (Langeac)	2000 + aide en action
UNSS 43 (organisation du Mouv'AURA à Langeac avec 800 lycéens)	3000

Au Clair de la Bulle (projet spectacle atelier ados Langeac)	2500 + 500 conditionnés apport CAF
Ligue AURA sport adapté (compétition basket Langeac)	
AL	00 €

Pour le Festival BD Terre de bulles une somme complémentaire de 1000 € (pour le développement des ateliers scolaires sur le territoire) sera versée au titre des actions sous réserve de justificatif et pour DASA (spectacle piscine et ateliers avec publics empêchés) à hauteur de 1500 €.

La délibération est adoptée à 55 pour, 1 contre (M. Bernard MONATTE), 4 abstentions (MM. Thierry ASTRUC et son pouvoir Ludovic LEYDIER, Claude GINHAC et Alain SOULE) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jacky DELIVERT).

2020-01-74 Objet : Convention avec l'école de musique et de danse MELODICA pour l'année scolaire 2020/2021

Rapporteur : M Gérard MERLE

Le Vice-président propose aux membres du conseil de reconventionner pour l'année scolaire 2020-2021 avec l'école de musique Mélodica avec une aide de 40 000 €

Le Vice-Président précise que depuis la rentrée 2019 les 23 écoles du territoire bénéficient d'éveil musical.

La délibération est adoptée à 53 pour, 7 abstentions (Mme Gisèle RASPAIL, MM. Louis BARTHELEMY, Raymond FRAISSE, Didier HANSTMETZGER, Bernard MONATTE, Alain SOULE et Bernard VISSAC) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean-François BLANC).

2020-01-75 Objet : Maintien de salaire pour les salariés de droit privé en CDDI du chantier d'insertion en cas de maladie ordinaire

Rapporteur : Mme Chantal LEGENDRE

Mme la Vice-Présidente explique à l'assemblée que les salariés du Chantier d'insertion, de droit privé en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) bénéficient depuis toujours du maintien de salaire en cas de maladie ordinaire soit le temps de leur contrat de travail à savoir 4 mois maximum. La communauté de communes procédera à la subrogation des indemnités journalières qu'elle percevra donc en lieu et place du salarié en CDDI. Concernant les jours de carence, l'EPCI appliquera 3 jours de carence non indemnisés puis procédera au maintien de salaire dès le 4^{ème} jour.

La délibération est adoptée à 60 pour et 1 abstention (M. Raymond FRAISSE).

2020-01-76 Objet : Affectation de subventions aux associations et organismes de droit privé

Rapporteur : Mme Chantal LEGENDRE

Mme la Vice-Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire que plusieurs associations ont demandé une subvention dans le cadre de la commission 3S en ce début d'année 2020.

Elle propose les attributions suivantes :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES RIVES DU HAUT-ALLIER		
Association ou organisation	Objet	Montant de la subvention 1 ^{ère} tranche 2020
Jeunes Sapeurs-Pompiers du Gévaudan	Achat d'une échelle	588 €

Les Pieds à terre	Projet Handicap 100% nature	2 000 €
Soliderité Paysans	Accompagnement des agriculteurs en difficulté	1 000 €
Association Justice et Partage	Accès aux droits	200 €
TOTAL		3 788 €

La délibération est adoptée à 55 pour, 3 contre (MM. Jean-Claude BAGES, Georges MONATTE et Jean-Michel DURAND) et 3 abstentions (MM. Raymond FRAISSE, Mickaël VACHER et Alain FOUILLIT)

2020-01-77 Objet : Autorisation de signature de la convention de groupement de commande avec Brioude Sud Auvergne pour le lancement d'un marché de prestations de services « diagnostic social de territoire »

Rapporteur : M Le Président

M le Président rappelle que la CAF de la Haute-Loire dans l'optique de son CTG (Convention de Territoire Globale) et le Département dans le cadre de son 43.11 ont développé un partenariat et sollicitent les 2 communautés de communes rives du Haut-Ailier et Brioude Sud Auvergne afin qu'elles réalisent sur leur territoire des analyses de besoins sociaux (ABS). Dans un souci de cohésion et d'économie d'échelle, il a été décidé de mener conjointement ce travail de diagnostic sur tout le périmètre des 2 Communautés de communes.

Au-delà du diagnostic social à réaliser, les 2 EPCI se sont fixés comme objectifs :

- Évaluer les besoins sociaux et l'adaptation des réponses sur les territoires
- Renforcer le partenariat entre les différents acteurs privés, associatifs ou publics de façon à renforcer la cohérence de l'action sociale collective

Une procédure de groupement de commande est prévue.

La délibération est adoptée à 60 pour et 1 abstention (M. Raymond FRAISSE).

2020-01-78 Objet : Validation du montant FSE (Fonds Social Européen) 2020 des chantiers d'insertion

Rapporteur : Mme Chantal LEOENDRE

Mme la Vice-Présidente propose de répondre à un appel à projets du Département de la Haute-Loire dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) et pour financer le Chantier d'insertion en matière d'« accompagnement socioprofessionnel et la mise en situation de travail des salariés en chantiers d'insertion ».

Cet appel à projets est ouvert à des opérations se déroulant sur une durée maximale de 12 mois comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses directes : personnel	158 150 €	Fonds européens (FSE)	134 714 €
Dépenses indirectes (15%)	23 722 €	Région	21 480 €
		Etat	22 438 €
		Autofinancement	3 260 €
TOTAL	181 872 €	TOTAL	181 872 €

La délibération est adoptée à 58 pour, 1 contre (M. Gérard ROUX), 1 abstention (M. Raymond FRAISSE) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Agnès JEAN, MM. Gaston CHACORNAC et Christophe COURTEIX).

2020-01-78 Objet : Modification des conditions financières de la régie d'avances et des recettes des services enfance et jeunesse de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Ailier

Rapporteur : Mme Jessica COUDERT

Mme la Vice-Présidente précise qu'une régie d'avances et de recettes a été instaurée pour la gestion du CLSH Jeunes Intercommunal et la régie de gestion de l'accueil de loisirs du mercredi

L'augmentation du nombre de séjours jeunes et l'ouverture de places supplémentaires nécessitent de modifier les conditions financières de la régie d'avance/recettes

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur, initialement fixée à 1 500 €, est porté à 4 600 €.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 500 €.

Instauration d'un fonds de caisse de 100 €.

La délibération est adoptée à 58 pour, 1 abstention (M. Raymond FRAISSE) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mme PERREY Marie-Andrée et M. Gérard ROUX).

Pour répondre à la question de M Franck NOEL-BARON au sujet du suréquilibrage du BP 2019 en investissement, le DGS répond qu'il provient :

1- du fait qu'il faut rajouter en dépense le report de déficit de l'exercice N-1 soit 492 694.48 €.

2- que l'écart de 50 494.76 € en recette s'explique probablement pour une DM votée en suréquilibrage de recettes comme la loi l'autorise.

La séance est levée à 23h54

Signatures :

**Le Président de Communauté de Communes des Rives du Haut-Ailier
Mr Gérard BEAUD**

**Le Secrétaire de séance
Mr Serge DESCHELMACKER**



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Serge Deschelmacker".